

Le 21-7-1734, « C. de Stain » \*) signe avec les autres membres des Etats une adresse à la gouvernante Marie-Elisabeth dans laquelle ceux-ci se plaignent de la façon cavalière dont le commandant Thüngen traite les autorités et la population luxembourgeoise notamment en ce qui concerne les réquisitions. Les Etats prient l'Archiduchesse « de revenir aux usages anciens, en faisant adresser ces réquisitions par la voie du gouvernement à l'assemblée des Etats, ou de faire adresser des lettres de créance aux commandants ». <sup>53)</sup>

En 1735 « M. de Stain » possédait une partie de la seigneurie de Larochette en commun avec la Maison Mohr de Waldt (héritière du comte d'Autel), le baron de Martial et le sieur Schram.



Le château-ferme de Steinborn

D'après „Festschrift Mersch” 1939

Le millésime de 1736 que l'on peut encore voir de nos jours sur la façade de la cour intérieure du château de « Steinborn » marque l'achèvement de restaurations auxquelles il fut soumis. <sup>54)</sup>

En 1746 on était déjà six à se partager les revenus de ladite seigneurie : outre Stein de Heffingen et les héritiers Mohr de Waldt, c'étaient Ignace de Feltz, Heuard de Larochette, de Blochhausen de Brukkenberg et de Brias de Hollenfeltz. <sup>55)</sup>

Pour l'année 1757 nous avons repéré le nom de JEAN HENRI CHARLES de Stein.

\*) Cette orthographe se retrouve à différentes reprises, e.a. sur les requêtes des 20-3 et 21-7-1734, dont il est question dans la monographie des Breiderbach ainsi que sur la liste des membres des Etats établie le 21-7-1739. <sup>52)</sup>